

La Roche-sur-Yon, le 22 octobre 2020

## **Un parc à vélos collectif sur le parvis de la gare**

Afin de favoriser la pratique du vélo, la Ville et l'Agglomération mettent en service à partir d'aujourd'hui un parc à vélos collectif et sécurisé sur le parvis de la gare, à proximité de la passerelle. Il vient compléter les 52 places de stationnement vélo en box individuels déployées sur l'ensemble du territoire.

### **L'équipement**

**Accessible gratuitement 24h/24h - 7/7, il est composé de 30 places, dont 10 pour des vélos à assistance électrique.**

### ***Comment ça marche ?***

Le/la cycliste doit posséder un badge d'accès pour ouvrir la porte.

Il/Elle dépose son vélo dans un rack prévu à cet effet et le sécurise avec son propre système d'antivol. La durée de stationnement dans le parc à vélos ne peut excéder 15 jours. Le/la cycliste s'engage à laisser le box propre et vide après son utilisation.

### ***Pratique***

Les vélos électriques peuvent être mis en charge via des boîtiers sécurisés. Une pompe de gonflage est à disposition à l'intérieur du parc à vélos.

### **Comment obtenir un badge d'accès ?**

- 1- Se connecter sur [www.larochesuryon.fr](http://www.larochesuryon.fr) (rubrique vélo), télécharger le formulaire pour obtenir un badge d'accès gratuit (contrat d'accès au parc à vélos) et prendre connaissance du règlement ;
- 2- Le déposer auprès de l'accueil stationnement situé au parking Clemenceau (123, boulevard Aristide Briand) ;
- 3 - Un badge sera remis à l'utilisateur.

*La durée d'engagement minimale est de 6 mois. Elle est renouvelable sur simple demande.*



### **Contact presse**

SIRISAWAT Malvina – Tél. : 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – [malvina.sirisawat@larochesuryon.fr](mailto:malvina.sirisawat@larochesuryon.fr)